

Patrimoine Communal - Etude diagnostic des bâtiments représentant la plus grosse consommation d'énergie - Demande de subvention à l'ADEME

M. LE MAIRE, Rapporteur : En 1983, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'étude diagnostic de l'ensemble du patrimoine bâti. Cette étude avait permis d'établir une liste prioritaire de travaux d'économies d'énergie tant sur les structures que sur les installations.

Rappelons qu'en 20 ans, l'ensemble des actions menées a permis de diminuer la facture énergétique, en bâtiment de 5 200 000 F/an (792 734,89 €) (4 100 000 F (625 040,97 €)) en chauffage et 1 100 000 F (167 693,92 €) en électricité), représentant une économie budgétaire de 38 %.

L'analyse des consommations actuelles fait ressortir que les 15 plus grosses propriétés communales (hors budgets annexes) représentent près de 50 % de la dépense énergétique totale et il paraît évident que des économies substantielles supplémentaires soient réalisables. Ces propriétés sont les suivantes :

N°	Désignation des bâtiments	Surface en m ²	Volume en m	Cons. Elec. en MWH	Cons. CH. en MWH
1	Piscine et Patinoire La Fayette	11 066	74 211	3 535	2 386
2	Piscine Mallarmé	3 845	25 250	738	2 606
3	Ateliers Municipaux	18 002	92 815	788	2 026
4	Citadelle	7 635	16 020	862	1 268
5	Centre Administratif Municipal	13 002	36 679	985	863
6	Kursaal	3 098	14 966	555	840
7	Ecole des Beaux-Arts	6 200	25 342	152	1 149
8	Orangerie	3 498	11 069	124	841
9	Centre Culturel Pierre Bayle	3 707	12 377	162	667
10	Musée des Beaux-Arts	4 000	19 924	352	469
11	Groupe Scolaire de l'Helvétie	4 059	12 535	90	700
12	Complexe Sportif de la Malcombe	3 532	17 595	231	522
13	Groupe Scolaire et Gymnase Jean Zay	5 324	19 075	48	680
14	Groupe Scolaire Champagne	3 717	11 523	102	580
15	Groupe Scolaire Vieilles Perrières	3 156	9 991	71	567
16	Palais des Sports (option)	4 712	38 834	204	751

Il conviendrait donc d'établir un nouveau diagnostic, plus complet, de ces gros consommateurs.

Cette étude, estimée à 300 000 F (45 734,71 €) peut être subventionnée à hauteur de 50 % par l'ADEME.

Après avis favorable de la Commission Environnement - Maîtrise de l'Energie, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le présent projet et d'autoriser M. le Maire à signer les marchés ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre éventuel(s), permettant la réalisation complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets,

- de solliciter la participation de l'ADEME, soit 50 % de la dépense réelle, à inscrire en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant au chapitre 90.020.1311.00501.30900 et en dépenses au chapitre 90.020.2031.00501.30900 dès réception de l'arrêté attributif,

- de financer la part Ville par transfert d'un crédit de 150 000 F (22 867,35 €) du chapitre 92.020.60612.30900 au chapitre mentionné ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ce dossier à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.